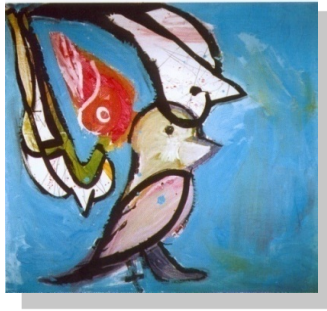


LES ALICANTES



Institut Thérapeutique
Educatif & Pédagogique

Charte relative à la protection des données personnelles

Préambule

La présente charte a pour objectif de répondre aux exigences du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi qu'à la Loi du(Attente des références à venir de la Loi sur la protection des données adoptée par l'assemblée nationale le 14 mai dernier – Le conseil constitutionnel, qui a été saisi, doit se prononcer aux alentours du 16 juin).

La présente charte définit comment, au sein de l'Association, sont recueillies et utilisées les informations personnelles concernant les salariés et le cas échéant les personnes intervenantes (stagiaires, intérimaires, prestataires, fournisseurs etc.) pendant et après ses relations professionnelles avec notre Association.

Elle s'applique donc à tous les salariés, prestataires et fournisseurs, clients. Elle vient en annexe du règlement intérieur de l'Association et ne constitue donc en aucun cas un document contractuel.

1- Principes généraux

Les informations à caractère personnel que l'Association détient sont et seront :

- ✓ Utilisées légalement, de manière appropriée et transparente et dans le respect du droit des personnes, des libertés individuelles et collectives ;
- ✓ Recueillies et traitées que pour un usage déterminé et légitime, correspondant aux missions de l'Association responsable du traitement ;
- ✓ Pertinentes, adéquates et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- ✓ Précises et mises à jour afin de s'assurer de leur exactitude ;
- ✓ Conservées aussi longtemps que nécessaire en fonction de la finalité ;
- ✓ Traitées de façon à garantir une sécurité appropriée et à éviter leur divulgation au moyen de mesures techniques ou organisationnelles appropriées.

2- Nature des données personnelles

Par données à caractère personnel, ou informations personnelles, on entend toute information se rapportant à une personne physique, qu'elle soit identifiée, voire simplement identifiable (ex : identité, coordonnées notamment bancaires, données de localisation, adresses IP, etc...). Cela n'inclut pas les données pour lesquelles l'identité a été supprimée (données anonymes).

Certaines « catégories spéciales » de données à caractère personnel plus sensibles pourront nécessiter le cas échéant un niveau de protection élevé.

Ainsi, sans que cette liste soit limitative, peuvent être recueillies, stockées et utilisées les catégories suivantes d'informations personnelles :

- Coordonnées personnelles telles que nom, titre, adresse, numéros de téléphone et adresses électroniques personnelles ;
- Date de naissance ;
- Sexe ;
- État civil et personnes à charge ;
- Coordonnées des proches parents et des personnes à contacter en cas d'urgence ;
- Numéro de sécurité sociale ;
- Coordonnées bancaires, taux de prélèvement à la source ;
- Informations concernant les salaires, les congés annuels, les pensions et les avantages sociaux ;
- Date d'embauche ;
- Localisation de l'emploi ou lieu de travail ;
- Copie du permis de conduire ;
- Informations sur le recrutement (*y compris des références et d'autres informations incluses dans un CV ou une lettre de motivation ou dans le cadre du processus de candidature*) ;
- Dossiers d'emploi (*y compris les antécédents professionnels, les heures de travail, les dossiers de formation*) ;
- Historique de la rémunération ;
- Informations sur les mesures disciplinaires et les griefs dans la limite des durées de prescription ;
- Les images de vidéosurveillance et d'autres informations obtenues par des moyens électroniques comme les enregistrements de cartes magnétiques ;
- Informations résultant de l'utilisation de nos systèmes d'information et de communication ;
- Photos ;

Pourront le cas échéant être également recueillies, stockées et utilisées des « *catégories spéciales* » d'informations personnelles plus sensibles telles que :

- Affiliation syndicale pour ceux exerçant un mandat de représentant du personnel ;
- Informations sur votre santé, émanant des services de santé au travail, de votre médecin traitant – arrêts de travail ;
- Données biométriques ;
- Certaines informations sur les condamnations pénales et infractions ;

En revanche, l'Association ne dispose pas et ne recueillera aucune information relative à la prétendue race ou aux origines ethniques, aux croyances religieuses ou opinions politiques, aux mœurs, à l'orientation sexuelle, aux caractéristiques génétiques, et plus généralement qui n'aurait pas de lien direct et nécessaire pour permettre l'exercice d'une activité au sein de l'Association.

3 - Collecte des données

Les informations à caractère personnel sont recueillies (*y compris pour les prestataires, fournisseurs, sous-traitants*) dans le cadre du processus de candidature ou de recrutement, soit directement auprès des candidats, soit parfois auprès d'une agence de placement.

Des informations complémentaires, ayant un lien direct et nécessaire avec l'activité pour le compte de l'Association peuvent être recueillies en tant que de besoin, auprès de tiers.

Si certaines informations ne sont pas fournies lorsqu'elles sont demandées par l'Association, cette dernière pourrait ne pas être en mesure d'exécuter le contrat conclu ou susceptible de l'être (*contrat de travail, de prestation, de sous-traitance ou autres*), sans que cela nous empêche de nous acquitter de certaines obligations légales en particulier celles tenant à l'obligation d'assurer la santé et la sécurité de nos travailleurs.

4- Utilisation des données personnelles

➤ Dispositions générales

Les informations à caractère personnel que l'Association détient sont, conformément à la loi et à la réglementation, utilisées exclusivement pour :

- ✓ les besoins liés à l'exécution du contrat conclu avec la personne concernée ;
- ✓ se conformer le cas échéant à une obligation légale ;
- ✓ ou ce qui sera probablement rare, lorsque cela est nécessaire pour la défense de nos intérêts légitimes (*ou ceux d'un tiers*) et que les intérêts des personnes concernées et leurs droits fondamentaux n'outrepassent pas ces intérêts ainsi que dans l'intérêt public (*ou à des fins officielles*).

Ainsi, les données personnelles peuvent être utilisées, par exemple, pour :

- Prendre une décision concernant un recrutement, un stage, une nomination, une promotion, une classification, etc.
- Déterminer les conditions de travail ;
- Vérifier un titre de séjour ou d'autorisation de travail en France ;
- verser les rémunérations et opérer les prélèvements sociaux et fiscaux ;
- Fournir des avantages ;
- Assurer la liaison avec les caisses et organismes divers (*retraite, prévoyance, chômage, etc.*) ;
- Administrer le contrat, quel qu'il soit, liant les parties ;
- Gérer et planifier des activités, y compris la comptabilité et l'audit ;
- Effectuer des examens du rendement, gérer le rendement et déterminer les exigences en matière de rendement ;
- Prendre des décisions au sujet des révisions salariales et de la rémunération ;
- Évaluer les qualifications pour un emploi ou une tâche particulière, y compris les décisions concernant les promotions ;
- Recueillir des éléments de preuve dans le cadre de griefs ou d'audiences disciplinaires ;
- Prendre des décisions concernant le maintien d'un emploi ou d'un engagement ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour mettre fin à une relation de travail ;
- Exiger toute mesure en matière de formation et de perfectionnement.
- Traiter les litiges de toute nature ;
- vérifier l'aptitude au travail ;
- Gérer les absences, quelle qu'en soit la cause ;
- Respecter les obligations en matière de santé et de sécurité au travail ;
- prévenir la fraude ou corruption ;
- Surveiller l'utilisation faite des systèmes d'information et de communication afin d'assurer la conformité à nos politiques en matière de NTIC ;
- assurer la sécurité des réseaux et de l'information, y compris la prévention de l'accès non autorisé à nos systèmes informatiques et de communications électroniques et la prévention de la distribution de logiciels malveillants ;
- Mener des études d'analyse des données pour la bonne gestion et l'optimisation du fonctionnement de l'Association ;
- Satisfaire aux politiques publiques notamment en matière d'égalité de traitement ;

Certains des motifs de traitement ci-dessus se chevaucheront et il peut y avoir plusieurs motifs qui justifient l'utilisation des informations personnelles ainsi collectées.

➤ **Changement de finalité**

L'Association n'utilise des informations personnelles qu'aux fins pour lesquelles elle les a recueillies, à moins de pouvoir considérer raisonnablement que celles-ci peuvent être utilisées pour une autre raison et que cette raison soit compatible avec la finalité initiale.

Les informations personnelles régulièrement collectées peuvent ensuite être traitées librement par l'Association sans le consentement, en conformité avec les règles et finalités décrites ci-dessus.

Si l'Association entendait utiliser des informations personnelles pour une autre finalité, une information sera faite auprès de la ou des personnes concernée précisant la raison et le cas échéant le fondement juridique permettant de le faire.

➤ **Données personnelles particulièrement sensibles**

L'Association peut être amenée à collecter, sous réserve que cela soit justifié notamment par la nature de la tâche à accomplir et que cela soit proportionné au but recherché, des informations personnelles particulièrement sensibles exigeant des niveaux plus élevés de protection. Ces catégories spéciales d'informations personnelles pourront être collectées et traitées notamment dans les cas suivants :

- ✓ De façon générale avec le consentement explicite de la personne concernée ou de son représentant légal s'agissant de mineurs de moins de 15 ans ;
- ✓ Si l'Association doit s'acquitter d'obligations légales exigeant de détenir les données sensibles en question ou conformément à sa politique de protection des données ;
- ✓ Lorsque cela est nécessaire dans l'intérêt public ;
- ✓ Lorsqu'il est nécessaire d'évaluer la capacité de travail des salariés pour des raisons de santé, sous réserve du respect du secret médical et de garanties de confidentialité appropriées ainsi que sous le contrôle du médecin du travail.

Moins souvent, l'Association peut traiter ce type d'informations lorsqu'elles sont nécessaires dans le cadre de poursuites judiciaires ou lorsqu'elles sont nécessaires pour protéger les intérêts de la personne concernée (*ou ceux de quelqu'un d'autre*) et que cette dernière n'est pas en mesure de donner son consentement, ou lorsque la personne concernée a déjà rendu les informations publiques.

5- Traitement automatisé des données personnelles

Le traitement automatisé ou la prise de décision automatisée a lieu lorsqu'un système électronique utilise des informations personnelles pour prendre une décision sans intervention humaine.

L'Association a recours au traitement automatisé, conformément à la loi et que des mesures appropriées sont en place pour protéger les droits des personnes, dans les circonstances suivantes :

- ✓ Lorsqu'il est nécessaire pour l'exécution du contrat (*exemple, déclaration unique d'embauche, transfert des données sociales nominatives auprès de l'URSSAF - DSN, etc .*), qu'il est justifié par la nature de la tâche à accomplir ou la protection des biens et des personnes ;
- ✓ Dans d'autres circonstances limitées, avec le consentement écrit explicite de l'intéressé.

6- Partage des données personnelles

L'Association peut-être amenée à partager des données personnelles avec des tiers (*notamment l'URSSAF, le Pôle Emploi, les organismes de retraite, de prévoyance et ceux chargés du régime de frais de santé, le commissaire aux comptes, y compris des tiers prestataires de services et d'autres entités du groupe*).

Ces tiers sont tenus de respecter la sécurité des données partagées et de les traiter conformément à la loi et s'agissant des prestataires, selon nos instructions et en respectant une obligation de confidentialité.

De même des informations peuvent être transférées en dehors de l'UE, auquel cas, le niveau de protection de ces données sera similaire à celui du traitement des informations à caractère personnel.

L'Association utilise des outils, logiciels et a mis en place des mesures de sécurité appropriées pour empêcher la perte accidentelle, l'utilisation ou l'accès aux informations qu'elle détient.

L'Association a mis en place des procédures pour traiter toute atteinte présumée à la sécurité des données et l'Association avisera les personnes concernées, ainsi que tout organisme de réglementation applicable, d'une atteinte présumée lorsqu'elle est légalement tenue de le faire.

7- Conservation des données personnelles

Les informations personnelles sont conservées le temps nécessaire pour satisfaire aux fins pour lesquelles elles sont recueillies dans le but notamment de satisfaire aux obligations juridiques, comptables ou de déclaration, en tenant compte selon les cas, des durées de prescription légales (*triennales, quinquennales, décennales ou trentenaires*).

Pour déterminer la durée de conservation appropriée des données personnelles, il est également tenu compte de la quantité, de la nature et de la sensibilité des données personnelles, du risque potentiel de préjudice résultant de l'utilisation ou de la divulgation non autorisée des données personnelles, de leurs finalités en termes de traitement ainsi que de la possibilité d'atteindre ces finalités par d'autres moyens.

Une fois que la personne concernée n'est plus en relation avec l'Association (*quel que soit votre statut de salarié, intérimaire, prestataire, sous-traitant, fournisseur ou client, etc.*) l'Association conservera puis détruira en temps utiles en toute sécurité les renseignements personnels conformément à notre politique de conservation des données et aux lois et règlements applicables.

8- Droits d'accès, de rectification, d'effacement et de restriction

Il est important que les informations personnelles détenues par l'Association soient exactes et actuelles et il appartient donc à chaque personne de signaler, sans délai, tout changement dans sa situation personnelle.

Par ailleurs, chaque personne est autorisée, pour ce qui la concerne exclusivement, à :

- **Demander l'accès** à ses informations personnelles afin de recevoir une copie des informations personnelles détenues par l'Association et de vérifier qu'elles sont traitées légalement ;
- **Demander la correction** des informations personnelles détenues à son sujet, afin de faire corriger le cas échéant toute information incomplète ou inexacte ;
- **Demander l'effacement** de ses données personnelles, lorsqu'il n'y a aucune raison valable pour l'Association de continuer à les stocker ;
- **S'opposer au traitement** de ses informations personnelles lorsque l'Association se prévaut d'un intérêt légitime (*ou ceux d'un tiers*) pour utiliser des données personnelles et qu'il y a une raison tout aussi légitime de s'opposer au traitement.
L'opposition au traitement peut être soulevée pour toute utilisation des données personnelles à des fins de marketing direct.
- **Demander la limitation du traitement** des informations personnelles dans le but d'obtenir la suspension du traitement des informations personnelles par exemple dans l'attente d'une vérification de leur exactitude, de la raison de leur utilisation ou encore de la nécessité de leur traitement.
- **Demander le transfert** des informations personnelles à une autre partie.

Pour ce faire, veuillez contacter le délégué à la protection des données (*DPD*) qui a été désigné pour superviser notamment le respect de la présente charte. Ce dernier pourra également recevoir les questions concernant la charte ou la façon dont sont traitées les informations personnelles.

Les demandes ci-dessus peuvent être exercées sans frais sauf si la demande est manifestement infondée ou excessive. Autrement, l'Association peut refuser de répondre à la demande dans de telles circonstances.

9- Formalités - Publicité

L'Association entend se conformer dès le 25 mai 2018 au Règlement (*UE*) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel dont la présente charte en est la déclinaison pour assurer la sensibilisation des acteurs avec lesquels elle est en relation.

La présente charte, devant constituer une annexe au règlement intérieur de l'Association, a été soumise à l'avis des membres du C.H.S.C.T. et du C.E. (*DUP*) le 20 Juin 2018.

Elle sera également communiquée, en deux exemplaires, à Monsieur l'Inspecteur du travail et déposée au Secrétariat du Conseil des Prud'hommes de Nîmes avant d'être affichée dans les locaux de l'Association sur le panneau réservé à cet effet, de manière à pouvoir être opposable à compter du

L'Association se réserve le droit de mettre à jour la présente charte à tout moment, sous réserve d'une consultation des représentants du personnel et d'une information préalable des salariés et autres destinataires.

Fait à Nîmes
Le 22 Juin 2018

Pour l'Association, Le Président

Gérard DAUDE